

C_03

Sujet : [INTERNET]

De : > garnierchantal38 (par Internet) <garnierchantal38@

Date : 26/09/2020 11:37

Pour : ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr

Je signale le bruit incessant qui provient de l'usine nemera qui se trouve après le pont sur la route qui mène à Villefontaine, il n'existait pas avant. c est très pénible.

Il y aurait besoin de faire une étude de bruit pour remédier a cet inconvéniént

Merci

C_04

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique extension NEMERA

De : > t_jolivel (par Internet) <t_jolivel@

Date : 27/09/2020 15:59

Pour : "ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr>

Copie à : "andre.garguilo@nemera.net" <andre.garguilo@nemera.net>

Bonjour M. ULLMAN,

Je vous écris dans le cadre de l'enquête publique en objet, afin de vous faire part d'une observation de ma part.

J'habite au 44 avenue du général Giraud, dans une maison individuelle avec jardin, dont je suis propriétaire avec ma compagne. Notre propriété est traversée par un ruisseau dont la prise d'eau s'effectue sur le site impacté par le projet, à partir du ruisseau de l'Aillat. Entre Nemera et ma propriété, ce ruisseau est visible à partir de la voie publique à l'embranchement entre l'avenue de la gare et du chemin du couvent. A cet endroit il se sépare en deux, et chaque branche traverse ensuite entre 5 et 10 jardins privés.

Je constate dans le dossier présentant le projet d'extension de NEMERA que le lit de l'Aillat sera modifié. Or la prise d'eau alimentant le ruisseau passant sur notre terrain n'est pas citée dans le dossier, et n'est pas représentée sur les plans. Je m'interroge donc sur la prise en compte de cette prise d'eau dans le projet :

j'aimerais avoir la garantie que la prise d'eau sera maintenue, et que le cours de l'Aillat y compris son altimétrie ne seront pas modifiés au niveau de cette prise d'eau, de manière à conserver un débit constant de ce ruisseau secondaire.

Je ne suis pas disponible lors de la seule permanence restante mardi 29 septembre, mais je me tiens à votre disposition pour vous préciser la position de cette prise d'eau et le parcours de ce ruisseau secondaire si nécessaire.

Cordialement,

Thomas JOLIVEL06 59 57 53 05

.../...

C_05

Sujet : [INTERNET] Enquête publique ouverte du 14.09 au 29.09. Extension du site de production de la société NEMERA

De : > brunet.cathie0203 (par Internet) <brunet.cathie0203@ [REDACTED]

Date : 27/09/2020 17:30

Pour : ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr

Depuis 2019 et la création d'un nouveau bâtiment, il est incontestable que les riverains alentours à NEMERA subissent une gêne sonore importante et constante. Il serait indispensable avant toute nouvelle extension de reconsidérer cette nuisance qui je pense risque s'aggraver.

Envoyé de mon iPad

C_06

Sujet : [INTERNET] Enquête publique : aménagement du campus industriel NEMERA

De : > pallas.marie-agnes (par Internet) <pallas.marie-agnes@ [REDACTED]

Date : 27/09/2020 19:35

Pour : ddt-se-observations-ep-i9@isere.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur,

J'ai pris connaissance du dossier environnemental concernant l'extension du site de la société NEMERA à La Verpillière (38). Une partie du projet a trait au Ruisseau Aillat et à son aménagement. Les plans présentés dans les documents indiquent, en sortie du terrain NEMERA, la branche principale de l'Aillat se dirigeant vers le centre de la commune. Cependant, elles ne font pas état d'a minima une branche secondaire issue de l'Aillat sur la propriété NEMERA, qui se dirige vers l'avenue de la Gare où elle resurgit au croisement de l'avenue de la Gare et du chemin du Couvent (à proximité de la croix). A partir de cet endroit, elle coule à ciel ouvert et se divise en deux sous-branches, dont l'une traverse des propriétés le long de l'avenue du Général Giraud avant de rejoindre La Bourbre. Cette branche est historiquement très ancienne, puisque mentionnée par exemple dans des actes de propriété actuels en se référant à un texte datant de 1879. Elle abrite périodiquement une faune variée (petits poissons ou crustacés, grenouilles) et offre une ressource en eau aux différentes espèces d'oiseaux nichant dans le secteur.

La réserve que je soumetts au projet présenté dans le dossier environnemental concerne la pérennité de cette branche secondaire de l'Aillat. Je demande que cet embranchement soit maintenu, en garantissant un débit adapté à la configuration de cette branche secondaire traversant des parties publiques et des propriétés privées.

Avec mes meilleures salutations,